

29^{ème} COURSE de CÔTE RÉGIONALE de ST ANTONIN NOBLE VAL 14 & 15 AOUT 2023

Règlement Particulier

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

L'Association Sportive Automobile INGRES, en sa qualité d'organisateur administratif, Organise le **15 AOUT 2023** avec le concours de l'Association Course de Côte de Saint Antonin- Les Roues Libres, organisateur technique dont le siège social est situé à Vivens, 82 140 Saint-Antonin Noble Val, contact tél. 07 60 65 12 43 ou 06 70 52 77 94, mail leilabenali21@gmail.com ou christianpetiot@orange.fr

Une épreuve automobile régionale dénommée :

« 29^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL »

Cette épreuve compte pour le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées (coefficient 2)

La Coupe de France de la Montagne 2022 (coefficient 1)

Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine Sud et Nord

le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine Sud et Nord

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le numéro R31 du 22/06/2023 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 451 du 22/06/2023

ARTICLE 1P . ORGANISATION DE LA COURS

1.1p Officiels :

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Marcel CABROL	Licence n° 14590	ASA 0915
Commissaires Sportifs :	M. Jean Jacques MIO BERTOLO	Licence n° 1297	ASA0910
	M. Marc AMICO	Licence n° 160465	ASA0906
Directeur de Course :	M. Yves ESCLOUPE	Licence n° 76046	ASA 0903
Directeur de Course Adjoint :	M. Claude NOLLEVAL	Licence n° 179 635	ASA 0908
Commissaires Techniques : Com. Resp.	M. André FOURMENT	Licence n° 6222	ASA 0907
	M. Simon NUNES DA SILVA	Licence n° 297654	ASA 0906
	M. Michel ALGANS	Licence n° 299446	ASA 0903
	M. Christian PETIOT	Licence n° 119321	ASA 0903
Chargé de la mise en place des moyens Et des Commissaires de Route :	M. Didier TREBOSC	Licence n° 20791	ASA O904
Chronométrateurs :	Mme Christiane ZONTA	Licence n° 45048	ASA 1003
	Mme Fanny VIDAL	Licence n° 297534	ASA 0906
	Mme Sonia DUBUISSEZ	Licence n° 302726	ASA 0906

1.2p Horaires :

- Clôture des engagements le 10 Août à minuit.
- Publication de la liste des engagés le 12 Août.
- Vérifications administratives le **14 AOUT de 16 h 00 à 20 h 30**, place des Tilleuls à St Antonin
- Vérifications techniques le **14 AOUT de 16 h 15 à 20 h 45**, place des Tilleuls à St Antonin
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais, le 15 Août à 08 h 45.
- Essais non chronométrés le 15 Août de 9 h 00 à 10 h 00.
- Essais chronométrés le 15 Août de 10 h 15 à 12 h 30.
- Briefing des pilotes : Néant
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 15 Août à 12 h 45.
- Course : 1^{ère} montée : le 15 Août à partir de 14 h 00 à 15 h 00.
2^{ème} montée : le 15 Août à partir de 15 h 30 à 16 h 30.
3^{ème} montée : le 15 Août de 17 h 00 à 18 h 00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé sur la place des Tilleuls
- Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :
1^{ère} Réunion : le 14 Août à 19 h 45 à St Antonin.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.
Le Briefing des Commissaires est fixé le 15 août à 8 h 10 sur la ligne de départ.

1.3p Vérifications :

- Vérifications administratives le **14 Août de 16 h 00 à 20 h 30, lieu : Place des Tilleuls à St Antonin.**
- Vérifications techniques le **14 Août de 16 h 15 à 20 h 45, lieu : Place des Tilleuls à St Antonin.**
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BLATGER
Adresse : Saint Antonin Noble Val - Taux horaire de la main d'œuvre 60 Euros TTC.
Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- AUCUNE VERIFICATION NE SERA EFFECTUEE APRES L'HEURE DE FERMETURE DU CONTRÔLE, soit à 20 h 45 le 14 AOÛT.** En cas de retard, merci de contacter le **06 08 78 54 89.**
- La liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 14 Août à 19 h 45.

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1p Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Christian PETIOT – Vivens - 82140 St ANTONIN NOBLE VAL -

Portable : 07 60 65 12 43 ou 06 70 52 77 94

e-mail : leilabenali21@gmail.com

jusqu'au 10 Août à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 320 Euros, réduits à **160 Euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation. Chèque à l'ordre de « **Course de Côte de Saint-Antonin Noble Val** ».

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P.VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

4.2p Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7p Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal :

105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal :

110 dB A maxi.

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra présenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

4.3p Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4p Mesures et dispositif de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités Obligatoires et Optionnelles seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p Parcours :

La Course de Côte de St Antonin Noble Val a le parcours suivant : D 958.

La course de déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 850 mètres après le carrefour de la bascule poids public, sur le D 958

Arrivée : sur la D 958 , 850 mètres avant la carrefour de la route de La Veyrie.

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1 500 mètres

Modalités de retour au départ : Par le parcours de la course

Parc Départ : sur D 958

Parc Arrivée : sur D 958

6.2p Route de Course :

Pour se rendre au départ de la course, les concurrents emprunteront, depuis le parc des concurrents, la Route du cimetière et la D958.

6.3p File de Départ :

File de départ : lieu : sur D 958.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

6.5p Parc Concurrents :

Le parc concurrents est situé à St Antonin Noble Val, sur la D 958 et sera accessible à partir de 14 h, le 14/08.

Les remorques devront être garées à St Antonin Noble Val.

6.6p Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé :

Place des Tilleuls à St Antonin Noble Val.

6.7p Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

* pendant les vérifications au parc des vérifications : Place des Tilleuls à St Antonin Noble Val.

* pendant les essais et la course au parc départ sur D 958.

* pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Place des Tilleuls à St Antonin Noble Val.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Place des Tilleuls, le 14 Août de 16 h 00 à 20 h 45.

PC Course, près de la ligne de départ, le 15 Août de 8 h 00 à la fin de l'épreuve

Téléphone permanence n° : 06 08 78 54 89.

Centre de secours le plus proche : Lieu : St Antonin Noble Val - Téléphone n° : 05 63 30 63 18.

ARTICLE 7P.DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p Essais : Voir règlement standard des Courses de Côte.

7.2p Conférence aux pilotes (Briefing) : Néant

7.3p Course : Procédure de départ : aux feux tricolores.

Ordre des départs : F2000 - N/FN – A/FA – GT– FC - GTTS – CNF/ CN/CM et D/E.

7.4p Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est INTERDIT.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. Trophées : Néant

10.2p Prix : La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement Scratch : 1^{er} : 300 Euros plus engagement gratuit pour 2024.

2^{ème} : 200 Euros

3^{ème} : 170 Euros

<u>Nbre de partants :</u>	<u>3 à 5</u>	<u>6 à 10</u>	<u>11 et +</u>
GROUPE 1^{er}	120 Euros	120 Euros	120 Euros
2 ^{ème}		70 Euros	70 Euros
3 ^{ème}			40 Euros
CLASSE 1^{er}	120 Euros	120 Euros	120 Euros
2 ^{ème}		70 Euros	70 Euros
3 ^{ème}			40 Euros

CLASSEMENT FEMININ :

<u>Nbre de partants :</u>	<u>1 à 3</u>	<u>4 à 6</u>	<u>7 et +</u>
CLASSE 1^{er}	120 Euros	120 Euros	120 Euros
2 ^{ème}		70 Euros	70 Euros
3 ^{ème}			40 Euros

Les prix ne sont pas cumulables.

10.3p Coupes :

Des coupes seront distribuées de la façon suivante : une coupe à chaque pilote recevant un prix prévu au règlement particulier, et plus, suivant la disponibilité.

10.4P. Podium : Néant.

10.5p Remise des Prix et Coupes (remise des prix classique) :

La remise des Prix et Coupes aura lieu le 15 Août à 18 h 30 à Place des Tilleuls à Saint Antonin Noble Val.

10.6p Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès, le 15 Août à partir de 18 h 30 Place des Tilleuls à Saint Antonin.